



NOTE METHODOLOGIQUE – INDICES MP POULET DE CHAIR BIOLOGIQUE ¹

L'indice « matières premières pour l'alimentation des poulets de chair en filière biologique » permet de suivre l'évolution des coûts de formulation des aliments bio pour poulets de chair. Ces coûts sont relevés mensuellement auprès d'un panel représentatif de fabricants d'aliments pour poulets de chair en filière biologique.

La valeur de référence de l'indice, commune aux répondants du panel, est fixée au 1^{er} trimestre 2020 (moyenne janvier-février-mars). À l'issue de chaque mois, les répondants transmettent à l'ITAVI un indice d'évolution de leurs coûts matières premières du précédent mois écoulé par rapport à cette base. Ces données individuelles anonymisées sont lissées sur 3 mois (mêmes modalités que les indices ITAVI pour les filières conventionnelles ou Label). Le panel de fabricants d'aliments bio pour poulets de chair est constitué de 11 sites de fabrication soit 80% du tonnage national.

Publication

Cet indice de coût des matières premières pour l'alimentation des poulets de chair biologiques est mis en ligne au même moment que la publication des indices ITAVI conventionnels (1^{er} jour ouvrable du mois suivant le mois de collecte ; exemple : l'indice bio de janvier est publié le 1^{er} mars) sur le site internet de l'ITAVI :

<https://www.itavi.asso.fr/publications/indice-mensuel-matieres-premieres-pour-l-alimentation-des-poulets-de-chair-biologiques>

Formulation

L'indice « matières premières pour l'alimentation des poulets de chair biologiques » s'appuie sur la formulation d'un aliment bio pour poulets de chair respectant des objectifs nutritionnels définis. Ces objectifs peuvent être amenés à évoluer dans le temps, au regard des progrès zootechniques réalisés ou des changements inhérents à la réglementation en filière biologique. Les fabricants d'aliments peuvent proposer à cet égard des évolutions relatives aux objectifs nutritionnels à atteindre.

Composition du panier de matières premières

L'origine (France, UE ou pays tiers), la nature (AB ou C2) et l'utilisation (disponibilité, intérêt technico-économique, prix de revient) des matières premières dans la fabrication des aliments bio pour poulets de chair sont extrêmement variées et dépendent de plusieurs paramètres impossibles à anticiper.

- L'indice doit être renseigné pour un panier de matières premières permettant de répondre aux objectifs nutritionnels au meilleur coût, avec les matières premières disponibles sur le mois concerné.
- L'indice reflète a posteriori la diversité et la variabilité des situations (par exemple, l'accès (implantation géographique vis-à-vis des bassins de production) et/ou la disponibilité de ces matières premières (effet campagne...))
- L'indice publié mensuellement par l'ITAVI est constitué de la moyenne des données individuelles lissées sur les trois derniers mois écoulés. (Exemple : pour la valeur d'un répondant pour le mois de janvier entrant dans le calcul, cela correspond à la moyenne de la valeur individuelle des mois de novembre décembre et janvier).

¹ Les évolutions méthodologiques par rapport à l'indice trimestriel sont indiquées en bleu

La proportion de matières premières issues de l'Agriculture Biologique ou de surfaces en conversion n'est pas soumise à contrainte dans le cadre du calcul de l'indice, en dehors des seuils fixés par le règlement (UE) 2018/848.

Des critères complémentaires (approvisionnements locaux, absence d'une matière première...), demandés par certains cahiers des charges, ne doivent pas être pris en compte dans le calcul de l'indice « matières premières pour l'alimentation des poulets de chair biologiques », mais sont à réserver pour les négociations commerciales individuelles entre les opérateurs, puisqu'ils peuvent justifier une évolution du prix de l'aliment différente de l'évolution constatée via l'indice générique.